



Rennes, le 15 mai 2024

Communiqué de presse
Agriculture / Environnement

Le collectif MAEC Bretagne encourage un maximum d'agriculteurs à souscrire des nouvelles MAEC et aides bio 2024

La date limite de dépôt des déclarations PAC a été reportée au 24 mai 2024. En application du droit à l'erreur, ces déclarations pourront être modifiées jusqu'au 20 septembre prochain, notamment, **en ce qui concerne les nouveaux engagements MAEC**. Ceci dit, nous encourageons les agriculteurs volontaires à s'engager dans la transition agro-écologique à se faire connaître auprès de leur PAEC avant le 25 mai et à déposer une demande dans le cadre de TELEPAC le plus rapidement possible.

Toutes les demandes concernant les mesures système, eau et biodiversité doivent pouvoir remonter à l'administration sans aucune limite. La recherche de budget supplémentaire et les arbitrages éventuels en termes de priorisation devront ensuite s'effectuer de manière concertée. Les coûts cachés de l'agriculture française en termes de traitement de l'eau (54 Md€) et de santé publique (100 Md€) représentent une somme si colossale **que les sommes allouées aux MAEC et à la Bio se révèlent clairement d'utilité publique**. Ces mesures constituent le levier le plus efficace de la transition agro-écologique appelée de ses vœux par le gouvernement.

Signataires : Confédération paysanne de Bretagne, FRCIVAM Bretagne, Races locales de Bretagne, Eau et Rivières de Bretagne

Contacts presse :

Fabrice CHARLES (Co-président de la FRCIVAM Bretagne) 06.07.60.98.42.

Jean-Marc THOMAS (Référént MAEC, Confédération paysanne Bretagne) 06.77.86.36.96.

Jean PEUZIN (Référént agriculture, Eau et Rivières de Bretagne) 06.13.63.29.55.

Denis ROUILLÉ (Co-président Races Locales) : 06.40.41.22.88